

DEPARTEMENT

YONNE

COMMUNE DE VILLENEUVE-SUR-YONNE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres		
afférents au Conseil municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
29	29	26

Séance du 18 novembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le 18 novembre à 20 heures, le Conseil municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nadège NAZE, Maire.

Date de convocation

10 novembre 2022

Envoyé en préfecture le 20/02/2023
Reçu en préfecture le 20/02/2023
Publié le 20/02/2023
ID : 089-218904647-20221119-2022_093C-DE



Présents : Mme NAZE, M. KASPAR, Mme SIMON, M. ALLUIN, Mme ZEPPA, M. FERNANDÈS, M. PARCINEAU, Mme PELTIER, M. PÉANNE, M. AUBRY, Mme AUTRET, Mme LETIN, M. COCHARD, Mme EL HAOUCHI, M. BURGUIÈRE, Mme BERTRAND, M. THOMAS, Mme SZEZWYK, Mme LOPEZ, M. ANDRÉ.

Absents excusés : M. LOISEAU (pouvoir à M. FERNANDÈS), Mme RICHARDSON (pouvoir à M. ALLUIN), Mme HOURLIER (pouvoir à M. KASPAR), M. BRIET (pouvoir à M. PARCINEAU), M. BOUREL (pouvoir à M. COCHARD, Mme ROLLOT (pouvoir à Mme NAZE)

Absents : M. HERVÉ, M. VERGNAUD, M. BOULLEAUX.

Objet de la délibération

Tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023

Secrétaire de séance : M. Éric PÉANNE, qui accepte, est élu secrétaire de séance à l'unanimité

Madame la Maire explique à l'Assemblée qu'il convient de réactualiser certains tarifs communaux à compter du 1^{er} janvier 2023. Elle propose les modifications suivantes :

A – Locations de salles

Théâtre espace culturel Pincemin	Tarifs	
	2022	2023
caution	300,00 €	300,00 €
• tarif Villeneuvien 1 jour	135,00 €	150,00 €
• tarif Villeneuvien 2 jours consécutifs	255,00 €	260,00 €
• tarif hors Villeneuvien 1 jour	255,00 €	270,00 €
• tarif hors Villeneuvien 2 jours consécutifs	490,00 €	500,00 €
• tarif association hors Villeneuve	150,00 €	200,00 €
Salle polyvalente		
caution	715,00 €	700,00 €
<u>1/ tarif hiver (avec chauffage) - du 01/11 au 30/04</u>		
• tarif Villeneuvien 1 jour	510,00 €	400,00 €
• tarif Villeneuvien 2 jours consécutifs	715,00 €	600,00 €
• tarif hors Villeneuvien 1 jour	715,00 €	500,00 €
• tarif hors Villeneuvien 2 jours consécutifs	920,00 €	700,00 €
• tarif association hors Villeneuve	150,00 €	200,00 €
<u>2/ tarif été (sans chauffage) - du 01/05 au 31/10</u>		
• tarif Villeneuvien 1 jour	410,00 €	300,00 €
• tarif Villeneuvien 2 jours consécutifs	715,00 €	500,00 €
• tarif hors Villeneuvien 1 jour	715,00 €	400,00 €
• tarif hors Villeneuvien 2 jours consécutifs	920,00 €	600,00 €
• tarif association hors Villeneuve	150,00 €	150,00 €
3/ cuisine en sus	255,00 €	100,00 €
Salle Lemoce Fraix		
<u>1/ tarif hiver (avec chauffage) - du 01/11 au 30/04</u>		
• tarif Villeneuvien 1 jour	205,00 €	150,00 €
• tarif Villeneuvien 1 heure (jusqu'à 8h entre 9h et 17h)		20,00 €
• tarif hors Villeneuvien 1 jour	410,00 €	300,00 €
• tarif hors Villeneuvien 1 heure (jusqu'à 8h entre 9h et 17h)		25,00 €
• tarif association hors Villeneuve	150,00 €	100,00 €
<u>2/ tarif été (sans chauffage) - du 01/05 au 31/10</u>		
• tarif Villeneuvien 1 jour	155,00 €	125,00 €
• tarif Villeneuvien 1 heure (jusqu'à 8h entre 9h et 17h)		15,00 €
• tarif hors Villeneuvien 1 jour	255,00 €	200,00 €
• tarif hors Villeneuvien 1 heure (jusqu'à 8h entre 9h et 17h)		20,00 €
• tarif association hors Villeneuve	150,00 €	125,00 €

Les conditions d'application de la gratuité sont les suivantes :

- Gratuité du théâtre de l'espace culturel Pincemin et de la salle Lemoce Fraix aux associations Villeneuviennes
- Gratuité de la salle polyvalente aux associations Villeneuviennes deux fois par an
- Gratuité des salles municipales aux employés communaux une fois par an, exclusivement à leur profit
- Gratuité des salles municipales pour les établissements scolaires Villeneuviens dans le cadre de réunions ou manifestations
- Gratuité des salles municipales pour les syndicats, partis politiques et candidats aux différentes élections dans le cadre de réunions ou manifestations
- Gratuité des salles municipales aux associations hors Villeneuve sur Yonne lorsqu'il s'agit de manifestations organisées en partenariat avec la commune

B - Droits de place et de voirie

Marché	Tarifs	
	2022	2023
• le ml à l'intérieur du marché pour les non abonnés	1,20 €	1,20 €
• le ml à l'intérieur du marché pour les abonnés	1,00 €	1,00 €
• le ml à l'extérieur du marché	0,60 €	0,60 €
• camions de plus de 10 tonnes	50,00 €	50,00 €
Droits de place et de voirie		
• Etalage devant un magasin / an	32,00 €	40,00 €
• Terrasse de café le m ² /an	15,00 €	20,00 €
Occupation temporaire du domaine public		
• Stationnement engins : le m ² / mois	14,00 €	
• Dépôt de matériaux : le m ² /mois :		
- intra-muros	9,00 €	
- extra-muros	6,00 €	
• Benne / jour	7,00 €	
• Occupation temporaire pour travaux, dépôt de matériels et matériaux, stationnement d'engins, échafaudages (par jour)		
- Le 1er jour		15,00 €
- au delà		7,50 €
• Exposition voitures / jour	10,00 €	10,00 €
Cirques / jour de représentation		
- jusqu'à 1 000 m ²	45,00 €	50,00 €
- de 1 000 à 2 000 m ²	85,00 €	100,00 €
- plus de 2 000 m ²	135,00 €	200,00 €
Fêtes foraines (par semaine)		
- petits stands ou manèges (inférieur à 30 m ²) - le m ²	1,00 €	1,20 €
- moyens stands ou manèges (30 à 80 m ²) - forfait	50,00 €	60,00 €
- grands stands ou manèges (au-delà de 80 m ²) - forfait	100,00 €	120,00 €
- par jour supplémentaire		10% du tarif hebdomadaire
• Commerce ambulant - hors marché		
- sans électricité / jour		5,00 €
- avec électricité / jour		10,00 €
• place des taxis / an	45,00 €	80,00 €
• pontons redevance annuelle <i>payable d'avance</i>	120,00 €	120,00 €

C - Emplacements de la brocante professionnelle

Brocante professionnelle	Tarifs	
	2022	2023
Emplacement de 10m X 4m de avril à septembre	40,00 €	30,00 €
Emplacement de 10m X 4m de d'octobre à mars	30,00 €	30,00 €
Emplacement de 5m X 4m de avril à septembre	25,00 €	20,00 €
Emplacement de 5m X 4m de d'octobre à mars	20,00 €	20,00 €

D – Bibliothèque

Abonnement annuel	Tarifs	
	2022	2023
• employés communaux	gratuit	gratuit
• jusqu'à 18 ans	gratuit	gratuit
• plus de 18 ans, plein tarif, Villeneuve	15,30 €	15,50 €
• plus de 18 ans, plein tarif, hors Villeneuve	20,40 €	20,50 €
• étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, Villeneuviens	7,00 €	7,00 €
• étudiants, apprentis, demandeurs d'emploi, hors Villeneuve	10,00 €	10,00 €
Reproduction de documents personnels la page		
• tirage noir et blanc A4	0,20 €	0,30 €
• tirage couleur A4	0,60 €	1,00 €
• tirage noir et blanc A3	0,40 €	0,60 €
• tirage couleur A3	1,00 €	2,00 €
Consultation internet	gratuit	gratuit
Renouvellement carte d'abonnement perdue		
• 1 ^{ère} carte perdue	gratuit	gratuit
• 2 ^{ème} carte perdue	5,10 €	6,00 €

E – Service jeunesse

Il est rappelé que l'objectif est d'inciter les familles villeneuviennes modestes à fréquenter le service jeunesse. Ainsi la tarification est établie, en concertation avec la CAF dans le cadre des conventions PSO et Aides aux Temps Libres, suivant le Quotient Familial.

Concernant les activités, des cartes de dix points sont vendues aux jeunes. Chaque activité est ensuite « payée » par 1, 2, voire 5 points selon le coût réel de celle-ci.

Adhésion	Tarifs	
	2022	2023
• Quotient familial de 0 à 670	15,00 €	15,00 €
• Quotient familial de 671 à 950	20,00 €	20,00 €
• Quotient familial de 951 à 1200	25,00 €	25,00 €
• Quotient familial supérieur à 1200	27,00 €	30,00 €
• Hors Villeneuve	48,00 €	50,00 €
• Famille	Une diminution de 5€ est appliquée à partir du 2ème enfant inscrit	
Activités		
<i>1. Jeunes de Villeneuve</i>		
• Quotient familial de 0 à 670	10,00 €	10,00 €
• Quotient familial de 671 à 950	15,00 €	15,00 €
• Quotient familial de 951 à 1200	20,00 €	20,00 €
• Quotient familial supérieur à 1200	30,00 €	30,00 €
<i>2. Jeunes hors Villeneuve</i>		
• Quotient familial de 0 à 670	16,00 €	16,00 €
• Quotient familial de 671 à 950	24,00 €	24,00 €
• Quotient familial de 951 à 1200	32,00 €	32,00 €
• Quotient familial supérieur à 1200	48,00 €	48,00 €
Camps		
<i>1. Jeunes de Villeneuve</i>		
• Quotient familial de 0 à 670	37,50 €	40,00 €
• Quotient familial de 671 à 950	62,50 €	70,00 €
• Quotient familial de 951 à 1200	81,25 €	100,00 €
• Quotient familial supérieur à 1200	125,00 €	150,00 €
<i>2. Jeunes hors Villeneuve</i>		
• Quotient familial de 0 à 670	62,50 €	70,00 €
• Quotient familial de 671 à 950	93,75 €	100,00 €
• Quotient familial de 951 à 1200	125,00 €	150,00 €
• Quotient familial supérieur à 1200	187,50 €	200,00 €

CONSIDERANT l'avis favorable de la commission des finances réunie le 10 novembre 2022,

Le conseil municipal à l'unanimité de ses membres présents et représentés,

ADOPTE les tarifs ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023.

Le Secrétaire

Éric PÉANNE



La Maire

Nadège



Envoyé en préfecture le 20/02/2023

Reçu en préfecture le 20/02/2023

Publié le 20/02/2023



ID : 089-218904647-20221119-2022_093C-DE